# Etude de l'insertion professionnelle des diplômés de l'université (DUT, Licence Pro, MASTER LMD et Master ENS)

Sébastien Mertès

16 août 2023

## Table des matières

1.	Introduction	2
2.	Présentation des données	2
3.	Les types de contrats après l'obtention du diplôme 3.1 Répartion des contrats à 18 et 30 mois après l'obtention du diplôme	<b>5</b>
4.	Les professions après l'obtention du diplôme 4.1 Répartition des professions à 18 et 30 mois après l'obtention du diplôme	<b>7</b>
5.	Secteurs d'activité après l'obtention du diplôme	8
6.	Taux d'insertion dans les emplois stables	9
7.	Salaires	10

#### 1. Introduction

## 2. Présentation des données

Nous avons 3 jeux de données représentant respectivement les informations concernant l'évaluation de l'insertion professionnelle sur le marché du travail des diplômés universitaires en DUT, Licence Professionnelle, Master LMD (Licence-Master-Doctorat) et Master ENS (Enseignement) de toutes les disciplines.

Ces données ont été collectées 18 mois et 30 mois après l'obtention du diplôme des sessions 2013 à 2019. Ainsi l'enquête a commencé en décembre 2015, pour s'achever en décembre 2021.

Les données collectées regroupent, par niveau de diplôme, les disciplines, le taux d'insertion, le salaire brut et net estimé, le pourcentage des types de contrat professionnel (CDI, CDD, intérimaire etc...) ainsi que les secteurs d'activité, les professions et le type d'entreprises.

Les tableaux 1 à 5 décrivent les différentes variables utilisées pour cette étude et le taux en pourcentage de valeurs manquantes de chaque modalité pour les les différentes catégories.

Le Tableaux 1, présente la liste des diplômes universitaires pour les DUT, Licence Professionnelle et MASTERS. Les MASTERS sont distingués par le MASTER LMD et le MASTER ENS.

Les disciplines sont indiquées aussi bien individuellement (Informatique, histoire, droit, psychologie etc...), que par des ensembles de disciplines (Formations juridiques, économiques et de gestion, Sciences humaines et sociales etc...). L'ensemble de toutes les disciplines par niveau de diplôme est aussi indiqué (Ensemble MASTERS LMD, Ensemble des départements d'IUT etc...).

Diplôme	Définition
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie. Formation de 2 ans axée sur des com-
	pétences techniques et pratiques.
LICENCE PRO	Licence professionnelle. Programme de 1 an après un DUT ou une Licence,
	offrant une spécialisation professionnelle.
MASTER ENS	Master Enseignement. Diplôme permettant de devenir enseignant dans le sys-
	tème éducatif français.
MASTER LMD	Système européen d'enseignement supérieur avec niveaux de Licence, Master
	et Doctorat.

TABLEAU 1 – Nom de la variable catégorielle et ses modalités concernant les diplômes universitaires

Discipline	Ensemble
Autres sciences humaines et sociales	Ensemble Licence professionnelle
Autres formations juridiques, économiques et de gestion	Ensemble formations juridiques, éco-
	nomiques et de gestion
Sciences de la vie et de la terre	Ensemble des départements d'IUT
Psychologie	Ensemble sciences humaines et so-
	ciales
Information communication	Ensemble sciences, technologies et
	santé
Lettres, langues, arts	Autres sciences, technologies et santé
Sciences de l'ingénieur	Ensemble Masters LMD (hors Mas-
	ters enseignement et hors Dauphine et
	Antilles-Guyane)
Histoire-géographie	Ensemble Masters LMD (hors Masters
	enseignement)
Droit	
Informatique	
Gestion	
Sciences fondamentales	
Économie	
Masters enseignement	

TABLEAU 2 – Liste des disciplines et ensembles

Contrat	%
Prof. libérale, indépendant, chef d'entreprise	
Fonctionnaire	8.1
CDI	8.1
CDI de chantier ou CDI de mission	8.8
Contrat spécifique au doctorat	10.5
CDD	8.1
Vacataire	8.1
Intérimaire	8.1
Intermittent du spectacle	8.1
Contrat de professionnalisation	8.1
Emplois aidés (Contrat Initiative Emploi)	8.1
Volontariat international	8.1

TABLEAU 3 – Pourcentage de valeurs manquantes des différents types de contrat

Entreprise	
Vous-même	11.0
La fonction publique (d'etat, territoriale ou hospitalière)	11.0
Une entreprise privée	11.0
Une entreprise publique	11.0
Une association	11.0
Une personne exerçant une profession libérale ou un indépendant	11.0
Organisation internationale ou une institution de l'Union européenne	11.5
Société d'économie mixte	11.4
Un particulier	11.0

TABLEAU 4 – Pourcentage de valeurs manquantes par type d'entreprise

Secteur	%
Agriculture, sylviculture et pêche	7.1
Industries (manufacturières, extractives et autres)	7.1
Construction	7.1
Activités immobilières	7.4
Commerce, transports, hébergement et restauration	7.1
Information et communication	7.1
Activités financières et d'assurance	7.1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7.1
Activités de services administratifs et de soutien	7.1
Enseignement	7.1
Administration publique (hors enseignement)	7.1
Santé humaine et action sociale	7.1
Arts, spectacles et activités récréatives	7.1
Autres activités de service	7.1

TABLEAU 5 – Pourcentage de valeurs manquantes par secteur

Profession	%
Agriculteur	11.2
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	11.1
Profession libérale	11.1
Personnel de catégorie A de la fonction publique	10.2
Ingénieur, cadre, professions libérales, professions intellectuelles supérieures	10.2
Personnel de catégorie B de la fonction publique	10.2
Emploi de niveau intermédiaire : technicien, agent de maîtrise, etc.	10.2
Personnel de catégorie C de la fonction publique	10.2
Manœuvre, ouvrier	10.2
Employé de bureau, de commerce, personnel de service	5.3

TABLEAU 6 - Pourcentage de valeurs manquantes par profession

## 3. Les types de contrats après l'obtention du diplôme

## 3.1 Répartion des contrats à 18 et 30 mois après l'obtention du diplôme

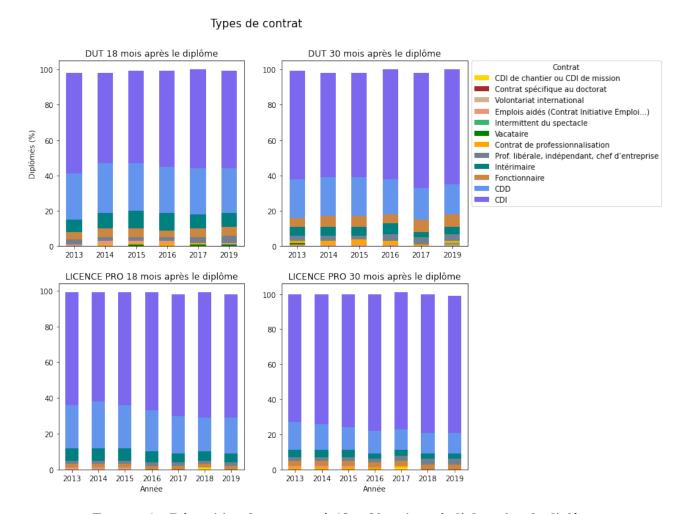


FIGURE 1 - Répartition des contrats à 18 et 30 mois après l'obtention du diplôme

#### Types de contrat

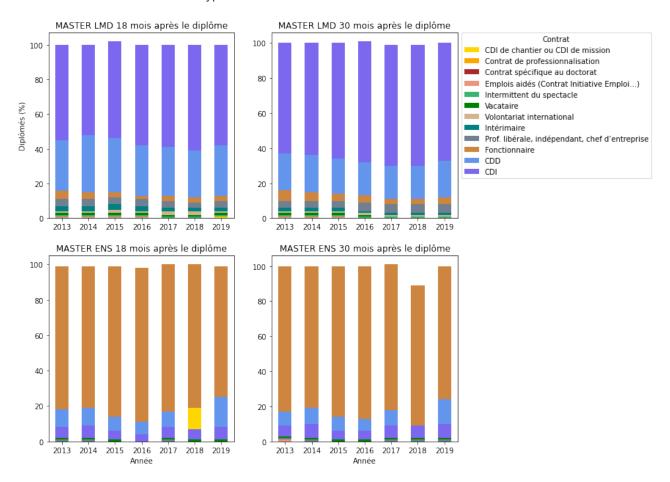


FIGURE 2 – Répartition des contrats à 18 et 30 mois après l'obtention du diplôme

## 4. Les professions après l'obtention du diplôme

## 4.1 Répartition des professions à 18 et 30 mois après l'obtention du diplôme

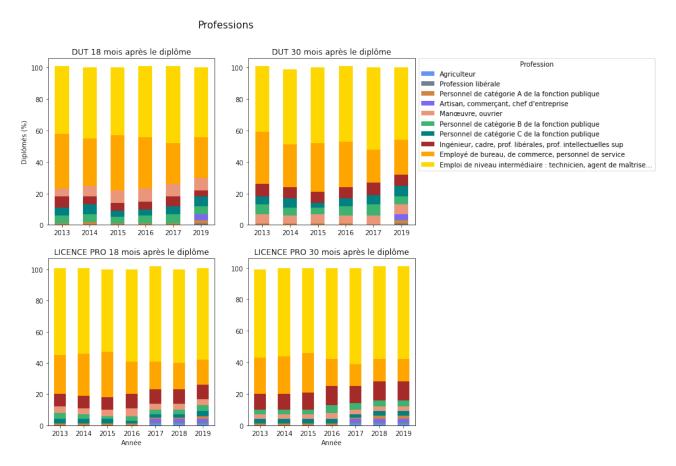


FIGURE 3 – Répartition des professions à 18 et 30 mois après l'obtention du diplôme (DUT-Licence pro)

#### MASTER LMD 30 mois après le diplôme MASTER LMD 18 mois après le diplôme 100 Agriculteur Manœuvre, ouvrier Artisan, commerçant, chef d'entreprise 80 Personnel de catégorie C de la fonction publique Profession libérale Personnel de catégorie B de la fonction publique Diplômés (%) 60 Personnel de catégorie A de la fonction publique Employé de bureau, de commerce, personnel de service Emploi de niveau intermédiaire : technicien, agent de maîtrise. 40 Ingénieur, cadre, prof. libérales, prof. intellectuelles sup 20 20 MASTER ENS 18 mois après le diplôme MASTER ENS 30 mois après le diplôme 100 100 80 60 60 40 40

**Professions** 

FIGURE 4 – Répartition des professions à 18 et 30 mois après l'obtention du diplôme (Masters)

2017 2018

## 5. Secteurs d'activité après l'obtention du diplôme

2013 2014 2015 2016

20

0

20

2016 Année 2017 2018 2019

2013 2014 2015

Les données 18 mois après l'obtention du diplôme étant manquantes, nous indiquons dans la Figure 5, le pourcentage des secteurs d'activité dans lesquels les diplômés se sont insérés 30 mois après son obtention.

#### Secteurs d'activité

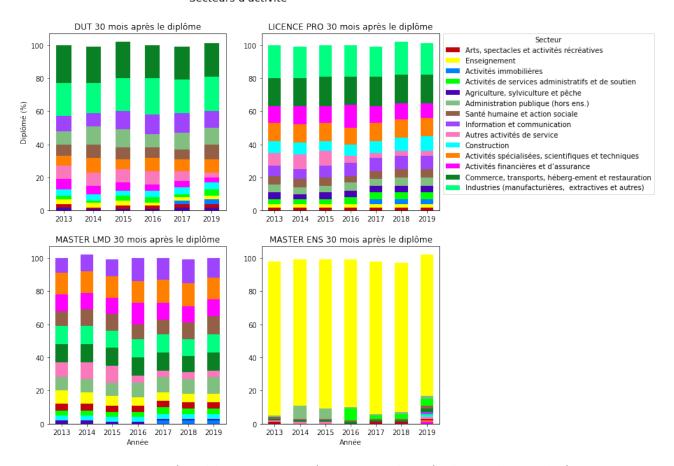


FIGURE 5 - Répartition des secteurs à 18 et 30 mois après l'obtention du diplôme

## 6. Taux d'insertion dans les emplois stables

Le taux d'insertion est défini comme étant le pourcentage de diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail. Il est calculé sur les diplômés de nationalité française, issus de la formation initiale, entrés immédiatement et durablement sur le marché du travail après l'obtention de leur diplôme en 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 ou 2019.

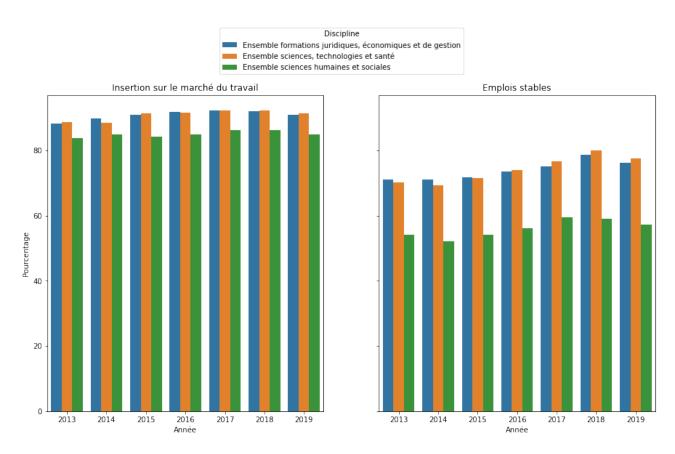


FIGURE 6 - Taux d'insertion sur le marché du travail et d'emplois stables

### 7. Salaires

L'information collectée sur le salaire porte sur le salaire net, primes comprises. Les salaires affichés correspondent aux valeurs médianes sur les emplois à temps plein. A partir de ces valeurs, on estime un salaire brut annuel, sur la base d'un taux forfaitaire de passage du net au brut de 1,3 (donnée moyenne constatée sur les salaires du secteur privé). L'enquête a été menée par les universités dans le cadre d'une charte dont les dispositions visent à garantir la comparabilité des résultats entre les établissements. La coordination d'ensemble et l'exploitation de l'enquête sont prises en charge par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.